

litige entre associés à part égales en Angleterre

Par Caligna, le 04/03/2009 à 10:57

Bonjour,

Je suis directrice associée (50-50) dans une société en Angleterre.

Mon associé, vient de m'anoncer qu'après avoir démarcher un client au nom de notre société et ce sur nos frais (voyage, hotel, ...) Ils a décidé d'ouvrir une nouvelle société pour traiter des affaires avec eux et que bien sûr, dans ce cadre, je ne serai plus impliquée! Donc, je ne toucherai rien. Y a-t'il quelque chose aue je peux faire pour le bloquer?

Merci d'avance de votre conseil.

Salutations.

Caligna

Par valenciano, le 11/03/2009 à 11:20

bonjour

Le problème c'est que votre société est en Angleterre.

Il faut voir les statuts.

Mais en général il faut savoir que pour toutes décisions importantes comme la votre doit faire l'objet d'une AGE et comme vous êtes à 50/50 il ne peut pas prendre une décision tout seul

a+

AJE

Par Caligna, le 11/03/2009 à 14:30

Bonjour Valenciano,

Merci pour votre retour. Notre société est une société Limited, l'équivalent d'une SARL. Ce qui me pose surtout soucis, c'est de savoir si il n'y a pas une clause de non concurrence internationale puisqu'il ne vuet pas prendre de décision important au nom de notre société mais carrément ouvrir une nouvelle société, dans le même secteur d'activité.

Est ce que vous vous y connaissez un peu en droit international ? Ou avez vous un conseil sur quelqu'un à contacter ?
Merci d'avance du retour.
Salutations,
Caligna